

an der schwemm

sport
loisir
Bettembourg | Leudelange

Concept d'hygiène et de sécurité pour la réouverture de la piscine de Bettembourg / Leudelange ainsi que pour son volet sport-loisir

Version 2 / rentrée des classes 2020 / 2021

1. Généralités

Le présent règlement annule et remplace le concept d'hygiène et de sécurité pour la réouverture de la piscine de Bettembourg / Leudelage ainsi que pour son volet sport-loisir approuvé en juin 2020.

Il entre en vigueur le 15 septembre 2020 pour le volet de la natation scolaire, le 21 septembre 2020 pour le volet sport-loisir et la natation en dehors des heures de la natation scolaire et le 1 octobre 2020 pour le volet sauna ;

Il est établi en tenant compte des textes légaux et recommandations dans le cadre de la pandémie du COVID-19.

Les documents servant de base sont les suivants :

- Le règlement grand-ducal du 26 mai 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- La circulaire ministérielle No 3853 du 27 mai 2020 portant sur la reprise progressive des activités suspendues pour la nouvelle phase en relation avec la pandémie du COVID-19 ;
- Le règlement grand-ducal du 29 mai 2020 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.
- La circulaire ministérielle No 3859 du 4.6.2020 portant sur le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 et du texte consolidé du 29 mai 2020 ;
- La circulaire ministérielle No 3896 du 18 août 2020 portant sur les recommandations sanitaires pour activités sportives et de bien-être dans le cadre du COVID-19 ;
- La circulaire ministérielle No 3899 du 8 septembre 2020 portant sur les recommandations relatives aux cours d'éducation physique et de natation dans le cadre du COVID-19 ;
- Les recommandations sanitaires temporaires de la direction de la santé à l'attention des établissements offrant des activités sportives non compétitives et des activités de bien-être de type wellness ;
- Les expériences vécues depuis la réouverture du Centre de Natation en juin 2020 ;
- Les mesures organisationnelles et sanitaires temporaires en vue de la réouverture au public des installations aquatiques de Centre National Sportif et Culturel 'd'Coque' dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19, document défini comme référence par le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé ;
- Le document établi par le VHF (Verband der Hallen- und Freibäder) dénommé 'Schutzkonzept für Hallen- und Freibäder des VHF nach Wiedereröffnung nach der 'Corona-Schliessungszeit'';
- Le document du Schweizerischen Schwimmverband dénommé 'Swiss Aquatics Schutzkonzept für den Schwimmsport';
- Les recommandations du Ministère des sports portant sur la reprise progressive des activités pendant la phase où le virus (COVID-19) est encore actif et où il y a un risque de rechute.

A noter que ni le concept de construction de la piscine ni celui de la salle du sport-loisir n'ont prévu lors de la construction une protection contre d'éventuelles restrictions sanitaires. Le règlement actuel est élaboré dans le but de permettre aux nageurs et sportifs de reprendre leur activité de loisir et de les protéger au mieux contre le risque d'une infection. Une garantie totale de protection ne peut pas être donnée par l'exploitant. En accédant au bâtiment, il est supposé que le client accepte le présent règlement. Il s'engage de prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger ainsi que toutes

les autres personnes se trouvant dans l'enceinte du bâtiment en respectant les directives légales du social distancing.

Le présent règlement peut être modifié, adapté ou supprimé à tout moment par le bureau du syndicat.

2. Piscine

Tous les bassins (nageur, apprentissage, pataugeoire) ainsi que le toboggan sont à nouveau disponibles.

a. Horaire d'ouverture de la piscine

La piscine est ouverte au public :

Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 08h00 à 22h00

Samedi : 09h00 à 20h00

Dimanche : 09h00 à 17h00

Période scolaire

Lundi / Mercredi / Vendredi : 11h30 à 13h30 et 15h30 à 22h00

Mardi / Jeudi : 11h30 à 22h00

Samedi : 09h00 à 20h00

Dimanche : 09h00 à 17h00

b. Paiement

Le paiement sans contact (carte bancaire) est privilégié.

c. Accès au bâtiment

Le client accédant au bâtiment doit obligatoirement porter un masque. Le masque ne peut être ôté que lors du passage dans les douches et pendant le séjour dans les bassins.

Le client s'engage à se désinfecter les mains à l'accueil. Il s'engage à se laver les mains à chaque passage aux toilettes.

A l'intérieur du bâtiment le client s'engage de respecter une distance sociale d'au moins 2 mètres par rapport à tout autre usager. Ceci vaut aussi bien dans les zones de circulation que dans les vestiaires, douches et bassins.

La fréquence du passage des équipes de nettoyage est renforcée notamment pour nettoyer et désinfecter poignées de portes, robinets et autres. Les équipes de nettoyage procèdent également au nettoyage approfondi des vestiaires après chaque départ d'un client.

d. Capacité maximale d'accueil de personnes au Centre de Natation / Vestiaires.

La capacité maximale de personnes est calculée sur base des vestiaires disponibles. Le centre de natation dispose de 4 vestiaires réservés aux femmes ainsi que de 4 vestiaires réservés aux hommes. Tous les vestiaires sont divisés en 2 zones. Dans chaque vestiaire un maximum de 4 personnes est accepté (2 personnes par zone). Ceci fait un maximum de 16 femmes et 16 hommes simultanément.

A l'entrée, une zone précise est attribuée au client. Celui-ci s'engage à respecter la partie lui attribuée.

Aucune réservation préalable n'est requise (first come, first served).

Au vestiaire familial un maximum des 2 groupes avec un total de 10 personnes (pour les 2 groupes ensemble) sont autorisés. Une réservation préalable est recommandée.

A l'intérieur du vestiaire un seul casier par client sera accessible.

Les vestiaires sont nettoyés et désinfectés régulièrement.

e. Bassin nageur

Pendant les heures d'ouverture au public, aucune réservation préalable n'est requise.

Le bassin nageur est en principe divisé en 3 couloirs. Un couloir est réservé aux gens qui souhaitent se détendre, nager et éclabousser à leur aise, un deuxième couloir est réservé aux nageurs de loisir, un troisième couloir est réservé aux nageurs sportifs.

Le choix du couloir incombe en principe au client, toutefois les instructeurs de natation sur site ont le droit de faire changer une personne de couloir.

f. Bassin d'apprentissage

Pendant les heures d'ouverture au public, aucune réservation préalable n'est requise.

La capacité maximale du bassin est limitée à 15 personnes.

g. Pataugeoire

La pataugeoire est strictement réservée aux familles. Une réservation préalable est recommandée. La capacité maximale est limitée à 10 personnes ;

h. Toboggan

Pendant les heures d'ouverture au public, aucune réservation préalable n'est requise pour pouvoir profiter de cette attraction. Cependant la capacité maximale de personnes se trouvant dans l'enceinte du toboggan est limitée à 5.

i. Douches

Les douches en fonction sont marquées d'une croix verte. Les douches marquées d'une croix rouge ne doivent pas être utilisées par les clients.

j. Sèche-cheveux

Un sèche-cheveux sur deux est mis hors fonction. Les autres peuvent être utilisés. L'utilisation d'un sèche-cheveux privé n'est pas recommandée.

k. Matériel

Le prêt du matériel est exclusivement réservé aux instructeurs de natation. Le prêt se limite au matériel sportif. Aucun maillot de bain ne pourra être loué.

3. Natation scolaire

a. Non-nageurs

La circulaire ministérielle No 3896 stipule qu'aucun contact physique ne pourra avoir lieu entre les salariés du Centre de Natation et les clients. Il ne sera par conséquent pas possible de donner des cours aux non-nageurs. Ceux-ci sont remplacés par des heures de jeu ou autres.

b. Accueil des enfants

Pour éviter une accumulation trop forte à l'accueil du Centre de Natation, les enfants entreront par classe. Ceux arrivant en bus devront attendre leur tour dans le bus. Ils seront accueillis par une personne du Centre de Natation. Les groupes venant à pied attendront leur tour à l'entrée du Centre Sportif avoisinant la piscine.

Pour les autres modalités il y a lieu de se référer au règlement en vigueur pour les visiteurs privés.

4. Sport-Loisir

Le syndicat a élaboré un programme sportif qui est annexé au présent règlement et qui en fait partie.

a. Vestiaires et tenue vestimentaire

Les sportifs participant aux cours n'auront pas accès aux vestiaires du Centre de Natation (à l'exception du cours dit 'Mëttesstonn'). Ils doivent se rendre à la salle sport-loisir en tenue sportive. Seul l'apport de chaussures sportifs et d'une serviette est autorisé. Il n'est pas permis d'apporter des objets encombrants. Seul un sac de sport hébergeant tous les apports du client est autorisé par personne. Il n'y a pas de prêt de matériel hormis celui requis pour l'exercice du cours.

b. Nombre de participants

Le nombre des participants est strictement limité à 12 personnes par cours. Les cours 'indoor cycling' sont limités à 6 clients.

c. Déroulement des cours

Les cours auront en principe lieu à l'intérieur de la salle des sports. Par beau temps ils pourront avoir lieu à l'extérieur.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pendant la durée du cours, il sera toutefois obligatoire pendant le reste du séjour à l'intérieur du bâtiment.

Il y aura une pause de 30 minutes entre les cours. Pendant cette pause la salle sera aérée par le coach conformément aux exigences formulées dans la circulaire ministérielle No. 3896.

d. Fréquence des cours

Tous les cours débiteront dans la semaine du 21.09.2020. Un cours aura un minimum de 8 et un maximum de 13 séances par trimestre à raison d'une séance par semaine.

e. Inscriptions

Les inscriptions sont possibles à partir du vendredi, 11.09.2020. Un client peut s'inscrire dans plusieurs cours. Les tarifs d'inscriptions restent en vigueur. Le montant n'est pas remboursable. La première

semaine d'inscription est réservée aux habitants des communes de Bettembourg et de Leudelange. Les places restant disponibles après cette semaine seront en vente libre.

5. Sauna

L'espace sauna ouvrira ses portes en date du 1.10.2020.

a. Nombre maximal de visiteurs

Le nombre maximal de visiteurs est calculé sur base de 4 personnes par cabine. Le Centre de Natation dispose de 4 cabines sauna et d'une cabine dite hammam. Le hammam restera fermé jusqu'à nouvel ordre. Le nombre maximal de personnes est donc limité à 16 personnes. Une réservation préalable est requise.

Le mardi est réservé aux dames. Les enfants et adolescents en dessous de 16 ans ne sont pas permis au sauna jusqu'à nouvel ordre.

b. Passage au sauna

À l'intérieur du sauna les clients devront respecter une distance mutuelle de 2 mètres. Un maximum de 4 personnes par cabine est autorisé simultanément.

Il n'aura pas de projections (Aufgüsse) jusqu'à nouvel ordre.

c. Plages horaires

Le sauna est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 21h30. Les plages sont réparties comme suit :

9h00 à 12h00 / 12h00 à 15h00 / 15h00 à 18h00 et 18h00 à 21h30.

Les samedis de 9h00 à 20h00. Les plages sont réparties comme suit :

9h00 à 12h30 / 12h30 à 16h00 / 16h00 à 19h30.

Les dimanches de 9h00 à 17h00. Les plages sont réparties comme suit :

9h00 à 11h30 / 11h30 à 14h00 et 14h00 à 16h30.

N.B les clients doivent quitter le sauna 30 Minutes avant la fin de leur plage (à l'exception de la dernière plage journalière) pour éviter un afflux dans les vestiaires. Un maximum de 2 personnes par vestiaire est autorisé.

6. Coin Café et bars

L'espace coin-café sera à nouveau disponible.

Dans le bar café les mesures d'hygiène du secteur HORESCA sont d'application. Les consommations pourront seulement se faire en étant assis.

7. Distributeurs

Un seul distributeur de boissons et snacks restera en fonction. Il s'agit de celui du coin-café. Les autres distributeurs qui se trouvent au long de la voie de circulation et du passage des clients seront hors fonction.

Le distributeur du matériel sportif restera en fonction mais ne pourra être manipulé que par le personnel du Centre de Natation. Un client souhaitant acquérir du matériel sportif devra

impérativement payer le montant dû à un membre du personnel du Centre de Natation qui se chargera de la manipulation de l'appareil.

8. Personnel

Les membres du personnel devront porter un masque toutes les fois que la distance sociale de 2 mètres ne pourra pas être garantie. Ceci vaut aussi bien pour la distance mutuelle entre eux que pour la distance entre eux et les visiteurs / clients du centre de natation et du service sport-loisir.

Ils devront porter les uniformes mises à disposition par le syndicat.

Les vestiaires du personnel pourront être utilisés par un maximum de 3 personnes simultanément.

Avant l'entrée en service les membres du personnel sont tenus à se désinfecter les mains. Ceci vaut également après chaque passage aux toilettes et après chaque pause éventuelle.